

Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 4

Votants: 7

Séance du 09 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée le 09 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Jocelyne VIDAILLET

Sont présents: Jocelyne VIDAILLET, David CASTERAN, Michel LAVAIL, André CARRERE

Représentés: Claude CAUBET par André CARRERE, Thibault LHERMUSIER par Jocelyne VIDAILLET, Alain SOUBIE par Michel LAVAIL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: David CASTERAN

Objet: Forêt communale de Bareilles : révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier - DE 2023 031

En vu du prochain plan d'aménagement forestier, l'ONF, par l'intervention de Charles TESSIER, technicien forestier, présente la demande de révision de l'arrêté préfectoral portant application du régime forestier à la forêt communale de Bareilles. A cette occasion, un bilan de la propriété forestière communale a été réalisé : restructuration foncière. Le cadastre passe de 566.98 ha à 574.33 Ha

Objet: Vote de crédits supplémentaires - Bareilles - DE 2023 032

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61524	Entretien bois et forêts	16000.00	
651353	Subv.fonct.autres personnes droit privé	500.00	
7022	Coupes de bois		16500.00
TOTAL :		16500.00	16500.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		16500.00	16500.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à BAREILLES, les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire proposait une subvention de 500€ pour le Comité des fêtes pour l'année 2023, elle fait part des courriers envoyés au Président et appels téléphoniques, restés sans réponse à ce jour. Aussi, et après discussion, la question se pose du devenir du comité des Fêtes. La subvention de 500€ proposée ne sera pas versée pour l'exercice 2023. Le bilan financier de l'association a été demandé.

Objet: Projet Terrain Multisport - Demande de subvention FAR et DETR 2024 - DE 2023 033

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du terrain de tennis en terrain multisports. En effet une proposition a été reçue en mairie afin d'effectuer ces aménagements pour un montant HT de 41 672 € et 50 006.40 € TTC.

Des demandes de subvention seront faites en parallèle en début d'année 2024 notamment auprès des services de la Préfecture pour le programme DETR 2024 et les services du Conseil Départemental pour le programme FAR 2024.

Il est à noter que la proposition de la société AGORESPACE est accompagnée d'une attestation qui nous permet de signer le bon de commande sous réserve d'obtention des subventions. De ce fait, la commune ne prend pas de risque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, :

- approuve le projet de création d'un terrain multisports pour un coût total de 41 672 € HT,
- approuve la demande de subvention de DETR 2024 d'un montant de 12 501.60 € HT représentant 30% du coût total du projet,
- approuve la demande de subvention de FAR 2024 d'un montant de 12 501.60 € HT représentant 30% du coût total du projet,
- approuve le plan de financement proposé (dans lequel figurent les montants en autofinancement et autres partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Etat)),
- donne pouvoir à Mme VIDAILLET Jocelyne, Maire de la Commune de Bareilles pour signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet

Madame le Maire précise que l'Agence Nationale du Sport n'a pas retenu le projet du terrain multisports sur Bareilles, il est donc nécessaire d'effectuer les démarches de demande de subvention auprès des services de l'Etat, de la Région et du Département.

Objet: Projet d'investissement 2024 : reconstruction de la Montjoie et aménagement paysager autour du terrain multisports - DE 2023 034

Après avoir exposé aux membres du conseil municipal le projet d'investissement 2024, Madame le Maire propose de demander toutes les subventions possibles afin de pouvoir l'aider à financer ces travaux : Etat au titre de la DETR, Région, Département au titre du FAR 2024 et autres financeurs...

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à :

- A demander toutes les subventions possibles pour ce projet d'investissement 2024 et à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers de demande de subvention.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de remettre la montjoie à sa place initiale (photo à l'appui) et présente le projet de reconstruction d'une montjoie, d'un aménagement d'une aire de pique nique autour du terrain de tennis et d'une végétalisation de l'aire de stationnement près du terrain de pétanque.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait le point sur les divers travaux réalisés :

- cimetière de Pouy
- Pont de Bernède

Il est décidé à l'unanimité que la prestation du déneigement est reconduite par convention auprès de l'entreprise LAVAIL.

Les travaux de l'entreprise EPE concernant l'enfouissement du réseau se déroulent comme prévu.

Suite à la proposition de M. LAVAIL de réaliser un parking à Pouy, Madame le Maire s'est informée auprès des services de la DDT à Tarbes et ce projet n'est pas réalisable.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le groupement pastoral s'est rapproché de la mairie pour demander une participation financière pour le projet de réfection de la toiture du pédiluve situé à Artiguelongue. Des devis raisonnables devront être présentés à la mairie avant toute décision.

M. David CASTERAN demande ce qu'il en est de la Société de pêche, présidée par M.Christian CARRERE, sachant qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis plusieurs années. Les membres présents répondent qu'ils n'ont aucune information à ce sujet.

Fin de la séance à 15H40

